



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport de la mission du Conseil de sécurité en République de Colombie (11-14 juillet 2019)

#### I. Introduction

1. En réponse à une invitation du Gouvernement colombien, le Conseil de sécurité a dépêché une mission en Colombie du 11 au 14 juillet 2019, dont le mandat figure dans la lettre du 10 juillet 2019 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2019/557, annexe). La mission a été codirigée par le Pérou, représenté par Gustavo Meza-Cuadra (Représentant permanent) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, représenté par Jonathan Guy Allen (Représentant permanent adjoint). Elle était composée des membres ci-après : Marc Pecsteen de Buytswerve (Représentant permanent), Belgique ; Dianbin Zhang, (Chine) ; Gbolié Désiré Wulfran Ipo (Représentant permanent adjoint), Côte d'Ivoire ; José Singer Weisinger (Représentant permanent), République dominicaine ; Anatolio Ndong Mba (Représentant permanent), Guinée équatoriale ; Antoine Michon, France ; Christoph Heusgen (Représentant permanent), Allemagne ; Dian Triansyah Djani (Représentant permanent), Indonésie ; Mansour Alotaibi (Représentant permanent), Koweït ; Joanna Wronecka (Représentante permanente), Pologne ; Vassily A. Nebenzia (Représentant permanent), Fédération de Russie ; Xolisa Mfundiso Mabhongo (Représentant permanent adjoint), Afrique du Sud et Rodney Hunter, États-Unis d'Amérique. Il s'agissait de la deuxième mission du Conseil dans le pays, la première ayant eu lieu en mai 2017. Le programme de la visite, annexé au présent rapport, comprenait des réunions à Bogota (avec le Gouvernement, le parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), le Congrès, la société civile, les institutions de justice transitionnelle et l'équipe de pays des Nations Unies) ainsi qu'une visite dans le département du Cauca dans le sud-ouest de la Colombie.

#### II. Réunions à Bogota (12 juillet 2019)

##### A. Réunion avec le Président Iván Duque

2. Tout d'abord, le Conseil s'est réuni avec le Président Iván Duque autour d'un petit déjeuner d'affaires au Ministère des affaires étrangères. Le Président s'est félicité de la visite du Conseil de sécurité en Colombie ainsi que de sa participation active. Il a expliqué sa conception du processus de paix et passé en revue les résultats obtenus à ce jour par le Gouvernement dans sa mise en œuvre, ainsi que les craintes qui subsistaient. Le Président a souligné que ceux qui, comme lui, avaient fait



campagne pour le « Non » lors du référendum de 2016 n'étaient pas opposés à la paix, mais jugeaient plutôt nécessaire de modifier l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable négocié entre le Gouvernement précédent et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) afin d'instaurer une paix durable. Lorsqu'il était candidat à la présidence en 2018, il avait promis d'œuvrer pour que le processus de paix soit fructueux et juste et s'était engagé à ne pas annihiler ou dénaturer l'essence de l'Accord final. Peu après son investiture, il avait démontré son engagement en sollicitant la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix au cours des 11 premiers mois suivant son arrivée au pouvoir avaient dépassé ceux réalisés au cours des 20 mois précédents. Le Président a cité, à titre d'exemple, le nombre plus important de projets productifs approuvés (24 avaient été approuvés, ce qui avait permis d'employer quelque 1 300 ex-combattants), l'achèvement des 16 programmes de développement axés sur les territoires et la mise à jour du cadastre. Il a assuré que le plan national de développement prévoyait le financement de la mise en œuvre de l'accord de paix. Le Président a souligné son engagement en faveur de la réintégration des ex-combattants, comme en témoignaient les visites qu'il avait effectuées dans trois des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et a fait observer que la réintégration était essentielle pour consolider la paix. S'agissant de la justice transitionnelle, le Président a rappelé les raisons pour lesquelles il s'était opposé à plusieurs dispositions de la loi sur la Juridiction spéciale pour la paix, bien qu'il ait signé l'entrée en vigueur de la loi, respectant ainsi la décision des institutions du pays. Il s'est engagé à coopérer avec le système de justice transitionnelle tout en y apportant un appui dans l'espoir qu'il serait possible de parvenir à une paix qui s'accompagne de la vérité, de la justice, de réparations et de garanties de non-répétition et que les personnes qui ne respecteraient pas leurs obligations dans le cadre du système seraient sanctionnées de manière exemplaire.

3. Le Président Duque a également fait observer qu'il existait des motifs de préoccupation, en particulier les assassinats de dirigeants communautaires, de défenseurs des droits de la personne et d'anciens membres des FARC-EP dans les zones rurales. Il s'est engagé, au nom du Gouvernement, à renforcer la sécurité et la présence de l'État dans les anciennes zones de conflit et fait remarquer qu'il était très complexe de protéger les figures de la société civile, étant donné le grand nombre de personnes qui pouvaient entrer dans cette catégorie. Il a évoqué diverses mesures, notamment les efforts déployés par le Bureau du Procureur général pour enquêter sur les affaires et traduire les auteurs en justice, le plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des dirigeants communautaires, des défenseurs des droits de la personne et des journalistes lancé par son Gouvernement afin de prévenir les attaques et de mieux intervenir en cas d'alertes rapides, ainsi que les quelque 7 000 programmes de protection individuelle. Le Gouvernement était en train d'élaborer une politique publique nationale pour s'attaquer à ce problème, qui concernait essentiellement 50 municipalités fortement touchées par le trafic de drogues et l'exploitation minière illégale. Le nombre d'assassinats avait diminué depuis son arrivée au pouvoir, mais les chiffres demeuraient à un niveau inacceptable. Face aux assassinats d'anciens membres des FARC-EP, le Président avait annoncé, la semaine précédente, l'adoption d'un ensemble de mesures supplémentaires visant à prévenir les assassinats et à traduire les auteurs en justice.

4. En conclusion, le Président a réaffirmé sa volonté de continuer à travailler avec le Conseil de sécurité et s'est félicité de l'appui unanime que ce dernier apportait à la Colombie ainsi que des bonnes relations de travail entre le Gouvernement et la Mission de vérification. Il a transmis au Président du Conseil une lettre à son intention et à celle du Secrétaire général dans laquelle il demandait au nom du Gouvernement

et de la FARC le renouvellement du mandat de la Mission pour une nouvelle année à compter du 26 septembre 2019. En outre, le Président s'est félicité que la communauté internationale s'attache davantage à faire en sorte que la FARC, et non seulement le Gouvernement, s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de paix, notamment en ce qui concernait la déclaration des actifs et la communication des itinéraires du trafic de drogues, ainsi que la coopération avec la Juridiction spéciale pour la paix.

5. En réponse aux observations du Président, les codirigeants et les membres de la délégation du Conseil de sécurité ont remercié le Gouvernement de son invitation à visiter la Colombie et ont accueilli favorablement sa demande de renouvellement du mandat de la Mission de vérification. Ils ont souligné que le Conseil appuyait à l'unanimité la mise en œuvre de l'Accord final et qu'il importait que le processus de paix en Colombie soit couronné de succès afin de donner un élan aux efforts de rétablissement de la paix partout dans le monde. Conscients des difficultés inhérentes à la résolution de plus de cinq décennies de conflit, ils ont exprimé l'espoir que la polarisation entourant l'Accord final pouvait être réduite, ce qui permettrait de conjuguer les efforts pour consolider la paix. Ils se sont félicités des engagements pris par le Président en faveur de la mise en œuvre de l'Accord, ont salué les progrès accomplis dans des domaines tels que la réintégration des ex-combattants et ont fait part de leurs préoccupations concernant les assassinats de figures de la société civile et d'anciens membres des FARC-EP, soulignant qu'il importait d'étendre une présence de l'État dans les anciennes zones de conflit, sans rien négliger, afin d'y apporter les dividendes de la paix : sécurité et développement. Plusieurs membres du Conseil se sont déclarés favorables à la substitution volontaire des cultures associée aux programmes de développement alternatif comme clef de voûte d'une stratégie efficace de lutte contre les drogues illicites. Ils ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre l'Accord final dans son ensemble. Répondant aux observations et aux questions des membres du Conseil de sécurité, le Président a précisé la stratégie de son Gouvernement sur l'éradication des cultures illicites (par divers moyens, notamment le recours prévu à la fumigation aérienne) ; la publication de directives militaires, qui avaient été la cible de critiques pour les risques qu'elles présentaient en matière de droits de la personne (le Président a fait savoir qu'il avait nommé un groupe chargé d'examiner la situation), et l'Armée de libération nationale (ELN). Sur ce dernier point, le Président a réaffirmé que le groupe n'avait pas respecté les conditions posées par le Gouvernement pour renouer le dialogue. Enfin, il a appelé à la poursuite de la solidarité internationale compte tenu des mouvements migratoires mixtes en provenance du pays voisin, la République bolivarienne du Venezuela. En accueillant plus de 1,3 million de Vénézuéliens, la Colombie avait assumé une lourde charge en sus des responsabilités qui lui incombait en vertu de la mise en œuvre de l'Accord final.

## **B. Réunion avec des hauts fonctionnaires chargés de la mise en œuvre du processus de paix**

6. À l'issue de leur rencontre avec le Président Duque, les membres du Conseil se sont entretenus avec un groupe de hauts fonctionnaires emmenés par M. Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, et chargés de divers aspects de la mise en œuvre du processus de paix et de la stabilisation des anciennes zones de conflit. Les membres du Conseil ont noté l'importance de la coordination entre les organismes publics et se sont enquis des difficultés rencontrées pour asseoir une présence effective de l'État dans les anciennes zones de conflit, pour protéger les figures de la société civile, pour mettre en œuvre des programmes volontaires de substitution des cultures de coca et se sont interrogés sur le rôle des

femmes dans le processus de paix. M. Archila a souligné la volonté politique du Gouvernement de mettre en œuvre l'Accord final et a fait observer que ce dernier était plus complexe que d'autres accords de paix et qu'une planification à long terme s'imposait. Outre les progrès présentés par le Président Duque, il a évoqué la représentation de la FARC au Congrès et les bonnes conditions de sécurité dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, où il n'y avait pas eu d'assassinats d'ex-combattants. Il a, en outre, évoqué l'engagement du Gouvernement à assurer le maintien des allocations mensuelles, de la nourriture et des services offerts aux ex-combattants et à garantir une transition en douceur lorsque le statut juridique de ces secteurs arriverait à expiration en août. Il a averti que l'évolution des conditions de développement dans les anciennes zones de conflit prendrait un temps considérable. En effet, selon les modalités définies dans le Plan de développement national, la stabilisation prendrait 10 à 15 ans. Il a appelé la communauté internationale à apporter un soutien politique et financier continu en ayant bien à l'esprit le temps qu'il faudrait pour mener à bien le processus. Il a noté que le Programme national complet de substitution des cultures illicites avait été mis en place sans être accompagné des ressources financières nécessaires, mais que le Gouvernement honorerait tout de même les engagements pris à l'égard des familles qui y avaient adhéré et qui avaient accepté, à ce titre, d'éradiquer volontairement les cultures de coca. Le Conseiller du Président pour la sécurité nationale a expliqué que la nouvelle stratégie de défense et de sécurité du Gouvernement visait à combler le vide laissé par la disparition des FARC en tant que mouvement insurrectionnel, moyennant la création de « zones stratégiques d'intervention globale ». Cette stratégie était conçue selon une approche multidimensionnelle de la stabilisation, associant les institutions civiles et de sécurité et les services essentiels pour la population. Le Conseiller présidentiel pour les droits de l'homme et les affaires internationales a souligné que les assassinats de figures de la société civile avaient commencé avant l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel (221 avaient été recensés entre la signature de l'Accord final et l'investiture du Président Duque) et que les chiffres avaient baissé depuis l'adoption du Plan d'action. S'agissant de la question de l'égalité femmes-hommes et de la dimension de genre dans l'Accord de paix, les responsables ont évoqué le rôle de premier plan attribué à la Vice-Présidente Marta Lucía Ramírez, la formation d'un gouvernement paritaire ainsi que le rôle du Forum de haut niveau pour l'égalité des sexes concernant le respect des dispositions de l'Accord final relatives aux questions de genre. Le chef de l'Agence gouvernementale pour la réintégration et la normalisation a noté que les projets productifs de réintégration tenaient compte des questions de genre et qu'ils étaient axés sur les avantages devant bénéficier aux communautés environnantes. Les membres du Conseil ont également été informés des efforts visant à faciliter l'inscription des candidats de la FARC sur les listes électorales et à garantir la transparence lors des prochaines élections locales, à fournir des réparations aux victimes du conflit et à accroître les terres, le crédit et l'assistance technique octroyés aux populations rurales.

### C. Réunion avec les commissions de paix du Congrès

7. La mission du Conseil de sécurité a rencontré des membres des commissions de paix du Sénat et de la Chambre des représentants issus de partis représentant à la fois la coalition gouvernementale (Centro Democrático) et divers partis indépendants et d'opposition (Alianza Verde, Cambio Radical, Partido Liberal, Partido Social de la Unidad Nacional, Polo Democrático, FARC, Lista Decencia). Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de s'assurer que le processus de paix aboutisse. Ils ont pris note des divisions politiques persistantes autour de l'Accord final et ont encouragé le dialogue entre les parties en vue d'élargir le consensus politique,

l'objectif étant de favoriser les progrès dans la mise en œuvre et la réconciliation nationale.

8. Dans leurs déclarations, les représentants des partis indépendants et de ceux de l'opposition ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord final, notamment le dépôt des armes par les FARC et la participation de la FARC à la vie politique, ainsi que l'engagement du pouvoir actuel en faveur de la réintégration productive des ex-combattants. La présence à la réunion et au Congrès de partis situés de part et d'autre de l'échiquier politique et idéologique était en soi un symbole fort du chemin parcouru par la Colombie. Toutefois, les membres de l'opposition ont estimé que l'engagement en faveur de la mise en œuvre avait été sélectif ; en effet, de leur avis, les volets relatifs à la réforme rurale n'étaient pas sérieusement mis en œuvre et les assassinats de dirigeants communautaires étaient une preuve que l'État n'avait pas réussi à asseoir sa présence et à assurer la sécurité dans les anciennes zones de conflit. Les membres de l'opposition n'étaient pas d'accord avec le point de vue exprimé par le Gouvernement selon lequel les assassinats étaient principalement imputables aux activités économiques illicites, car cette explication masquait des facteurs structurels plus profonds, la présence continue de groupes paramilitaires, ainsi que les effets de la rhétorique stigmatisant les figures de la société civile et les ex-combattants. Ils se sont dits préoccupés par le fait que le processus de paix rencontrait toujours des obstacles juridiques, faisant observer qu'il avait déjà fait l'objet de longs débats et d'un examen au Congrès et dans les juridictions supérieures du pays. Ils ont insisté sur le fait que toute nouvelle proposition de réforme devrait être le fruit d'un processus politique pleinement inclusif associant toutes les parties. Ils ont appelé au respect des travaux de la Juridiction spéciale pour la paix et souligné que la majorité des ex-membres des FARC-EP continuait de s'engager en faveur du processus de paix, même si certains avaient pris leurs distances.

9. Les partis indépendants et les partis d'opposition ont salué le travail de la Mission de vérification et se sont vivement félicités de la demande de prorogation de son mandat. Plusieurs ont estimé que la Mission devait rester en Colombie jusqu'à ce que le processus de paix soit pleinement consolidé. Il a été instamment demandé au Conseil de confier à la Mission, entre autres tâches, le contrôle du respect des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix, comme cela était prévu par l'Accord final. Le Conseil a également été instamment prié d'inviter les membres de la société civile et de la FARC à de futures réunions d'information à New York.

10. Les législateurs du parti au pouvoir, le Centro Democrático, ont fait valoir que l'opinion de la majorité des Colombiens qui avaient voté non lors du référendum de 2016 sur l'Accord final n'avait toujours pas été prise en compte et que ceux qui continuaient à critiquer l'Accord et à proposer des modifications étaient injustement taxés d'ennemis de la paix. Ils ont estimé que le processus de justice transitionnelle favorisait les coupables plutôt que les victimes et ont fait observer que Jesús Santrich et plusieurs autres dirigeants des FARC manquaient aux obligations que leur faisait la Juridiction spéciale pour la paix. Ils ont soutenu que le processus de paix était responsable de l'expansion des cultures illicites de coca, laquelle alimentait les problèmes persistants de violence dans les anciennes zones de conflit, y compris l'augmentation du nombre de dissidents de la FARC. Ils ont rejeté l'étiquette paramilitaire apposée aux groupes responsables de certaines des violences actuelles car elle laissait sous-entendre, à tort, une responsabilité militaire. Tout en reconnaissant que les assassinats de figures de la société civile constituaient un problème grave, ils ont souligné que le problème persistait non pas en raison de l'absence de volonté politique, mais plutôt du fait de la difficulté d'asseoir la présence de l'État dans les anciennes zones de conflit. Les représentants du parti se sont félicités des travaux de la Mission de vérification, tout en faisant observer qu'il ne

fallait pas uniquement se contenter de vérifier que le Gouvernement respectait ses obligations mais s'assurer aussi que la FARC en faisait de même.

#### **D. Réunion avec les dirigeants de la Force alternative révolutionnaire du peuple**

11. La délégation du Conseil a rencontré le Président de la FARC, Rodrigo Londoño, et des représentants de ce parti auprès de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix et auprès du Conseil national de réintégration ainsi que deux des représentantes du parti au Congrès. Les membres du Conseil ont félicité la FARC pour son engagement en faveur du processus de paix et l'ont encouragée à poursuivre sur la même voie. Ils ont réaffirmé que le Conseil appuyait la mise en œuvre intégrale de l'Accord final. Les membres se sont enquis du point de vue de la FARC sur les difficultés actuelles liées à l'application de l'Accord, y compris sur le phénomène des dissidents. Ils ont encouragé les membres de la FARC à contribuer pleinement à la réparation des victimes et à répondre de leurs actes dans le cadre du dispositif de justice transitionnelle. Plusieurs membres du Conseil ont fait part de leurs réflexions sur les expériences de leur pays en matière de paix et de réconciliation.

12. Les dirigeants de la FARC se sont félicités de la visite de la mission du Conseil de sécurité. Il importait, selon eux, que le Conseil et la communauté internationale s'engagent pour préserver l'Accord final, notamment en étendant la présence de la Mission de vérification. Ils ont réaffirmé leur attachement à l'Accord final et se sont dits convaincus qu'ils avaient pris la bonne décision en le signant. Ils ont néanmoins estimé qu'il y avait eu des lacunes dans la mise en œuvre et que le Gouvernement actuel avait fait preuve d'une volonté politique limitée lorsqu'il s'agissait de s'acquitter de ses obligations. La FARC a fait remarquer la contradiction entre le discours du Gouvernement sur la scène internationale et ses actions à l'intérieur du pays, y compris au Congrès, où il semblait que le parti au pouvoir cherchait à saper l'Accord final. Les dirigeants de la FARC se sont dits particulièrement préoccupés par les meurtres et la stigmatisation des ex-combattants et des figures de la société civile, par la mise en œuvre insuffisante des réformes rurales et politiques, ainsi que par le programme de substitution des cultures illicites et par les mesures compromettant l'indépendance de la Juridiction spéciale pour la paix. Malgré des progrès relatifs en matière de réintégration, les projets approuvés n'ont bénéficié qu'à 1 655 des 13 415 ex-combattants en droit de bénéficier du programme. Ils ont fait valoir que, pour assurer la viabilité du processus de réintégration, il fallait pleinement mettre en œuvre les projets territoriaux et communautaires, étant donné que les ex-combattants vivaient dans 24 secteurs territoriaux de formation et de réintégration et 80 nouvelles zones d'installation collective, tant en milieu urbain que rural. Les représentantes au Congrès ont souligné, entre autres, qu'il importait d'appuyer la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques ainsi que d'intégrer et de promouvoir les dispositions intéressant l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de l'accord.

13. Les dirigeants de la FARC ont souligné qu'ils ne cautionnaient pas la prise de position de Jesús Santrich et d'un certain nombre d'autres anciens dirigeants des FARC-EP qui avaient pris leurs distances vis-à-vis du processus de paix soit avant la signature de l'Accord final soit pendant sa mise en œuvre. Ils ont souligné que les dirigeants du parti avaient continué d'observer les dispositions de l'Accord final et ont estimé que la lutte en cours pour les changements à opérer devait intervenir dans le cadre institutionnel de la Colombie. Les délégués de la FARC ont réaffirmé leur attachement à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition et précisé qu'ils avaient coopéré avec la Juridiction spéciale pour la paix et la commission

chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit. Répondant aux questions relatives au respect des dispositions concernant les avoirs de l'ancien mouvement de guérilla et à la lutte contre le trafic de drogues, un dirigeant a déclaré que le groupe avait déclaré ses avoirs comme l'exigeait l'Accord final, qu'il n'avait pas été impliqué dans le trafic de drogues et qu'il ne pouvait rien renseigner au sujet des itinéraires ou des réseaux. Les dirigeants de la FARC ont également mentionné qu'ils s'employaient à faire adopter au Congrès une loi établissant les circonscriptions électorales transitoires spéciales pour la paix qui étaient prévues dans l'Accord, afin de garantir la participation des victimes à la vie politique.

## **E. Réunions avec des membres de la société civile**

14. Le Conseil de sécurité s'est entretenu avec un groupe de représentants de la société civile de divers horizons, notamment des plateformes pour la paix, des organisations de défense des droits de la personne, l'Église catholique, des organisations de femmes, des groupes ethniques, des groupes de réflexion et des organisations œuvrant en faveur des enfants et des jeunes dans les conflits armés. Les membres du Conseil ont réaffirmé être fermement attachés au processus de paix et ont mis en exergue l'importance du rôle joué par la société civile dans la consolidation de la paix. Ils se sont félicités de l'étroite collaboration entre l'ONU et les organisations de la société civile en Colombie.

15. Les organisations participantes ont souligné que la société civile soutenait fermement le processus de paix. Elles ont reconnu que le processus de paix avaient permis de grandes avancées, notamment le dépôt des armes par les FARC-EP, la transformation du groupe en parti politique et la réintégration progressive des ex-combattants. Elles ont toutefois soulevé des préoccupations quant au fait que l'Accord final n'était pas systématiquement mis en œuvre dans son ensemble, étant donné que des questions telles que la réforme rurale et la participation politique, le démantèlement des groupes criminels et la substitution volontaire des cultures ne progressaient pas rapidement. Le fait de ne pas avoir établi de circonscriptions électorales transitoires spéciales pour la paix a été considéré comme une lacune dans la mise en œuvre des aspects de l'Accord relatifs à la participation politique. Par ailleurs, le manque de financement des priorités de paix et le recours insuffisant aux mécanismes prévus par l'Accord de paix ont suscité des préoccupations.

16. L'assassinat de dirigeants sociaux et d'anciens combattants a été présenté comme un sujet de grave préoccupation. La Commission nationale des garanties de sécurité, où sont rassemblés des représentants du Gouvernement et de la société civile dans le cadre de l'application de l'Accord final, n'a pas été utilisée de manière adéquate et les réponses gouvernementales ont été jusqu'à présent inefficaces. En raison de la persistance de la violence dans les anciennes zones de conflit, y compris du déplacement forcé et du recrutement d'enfants par des groupes armés illégaux, la peur a succédé à l'espoir suscité par la signature de l'Accord final. Il a été jugé essentiel que l'État étende sa présence sans recourir aux moyens militaires. Des représentants des groupes ethniques ont fait observer que les populations ethniques avaient été touchées de façon disproportionnée par la vague actuelle d'assassinats de figures de la société civile. C'était la poursuite du schéma connu pendant toute la période du conflit armé. Ils ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre le volet de l'accord définitif consacré aux questions ethniques ainsi que de renforcer les systèmes d'autoprotection. Ils ont noté que les communautés autochtones et afro-colombiennes étaient disposées à se réconcilier avec les ex-combattants, à les accepter dans leurs communautés et à collaborer avec eux sur des projets collectifs. Les efforts déployés dans le cadre du processus de réintégration pour réserver un traitement distinct aux enfants, en mettant l'accent sur les mesures de protection et de

prévention, ont été salués. Le Conseil a également été prié d'appeler la Colombie à s'acquitter des obligations que lui faisait l'Accord final en ce qui concernait les enfants.

17. Les organisations de la société civile ont critiqué les tentatives de modification de l'Accord final. Elles ont exprimé leur ferme soutien aux travaux de la Juridiction spéciale pour la paix et ont demandé instamment que le système de justice transitionnel soit doté des ressources financières et de l'appui politique nécessaires pour fonctionner en toute indépendance et autonomie. Les organisations de la société civile ont également appelé à la reprise des pourparlers de paix avec l'ELN afin de mettre fin au cycle de la violence en Colombie. Les représentantes et représentants des groupes de femmes ont souligné qu'il fallait renforcer la mise en œuvre des dispositions relatives à l'égalité des sexes dans l'Accord final, qui, bien qu'il s'agisse d'une pratique exemplaire, restait insuffisante dans la pratique. La Mission de vérification a été invitée à mettre davantage l'accent sur l'égalité des sexes dans ses travaux.

18. Les organisations de la société civile se sont félicitées de la demande de prorogation du mandat de la Mission de vérification ; plusieurs ont demandé instamment qu'à l'avenir on lui confie, dans le cadre de son mandat, la vérification du respect des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. Elles ont également souligné qu'il importait que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme poursuive ses travaux en Colombie étant donné qu'ils venaient compléter ceux de la Mission de vérification.

## **F. Réunion avec les hauts responsables des institutions de justice transitionnelle relevant du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition**

19. La délégation du Conseil de sécurité s'est entretenue avec les hauts responsables des trois institutions relevant du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition qui forment le cadre de justice transitionnelle établi dans l'Accord final : la commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit, la Juridiction spéciale pour la paix et l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé. Les membres du Conseil ont réitéré le soutien qu'ils avaient exprimé à maintes reprises pour les activités essentielles menées par ces institutions, se sont enquis des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans l'exécution de leurs mandats et ont sollicité des suggestions sur la manière dont le Conseil et ses membres pourraient fournir un appui supplémentaire. Les responsables des trois organes se sont félicités de l'appui reçu du Conseil de sécurité et ont souligné que son engagement continu était crucial pour faire en sorte que le processus de paix soit couronné de succès.

20. S'agissant des progrès et des défis auxquels étaient confrontées leurs institutions, Patricia Linares, Présidente de la Juridiction spéciale pour la paix, s'est félicitée que la loi sur la Juridiction spéciale soit venue compléter le cadre normatif et consolider la nouvelle architecture judiciaire. Néanmoins, le cadre n'avait pas été suffisamment bien compris par le public, bien qu'il ait déjà obtenu des résultats depuis son lancement plus d'un an auparavant. Elle a fait observer que toutes les chambres de la Juridiction spéciale pour la paix avaient commencé leurs activités. Plus de 11 000 membres de la FARC, 2 000 membres des forces de sécurité publique et 53 civils se sont volontairement soumis à sa compétence, les organisations de la société civile ont présenté 191 rapports et 7 enquêtes importantes ont été ouvertes au sujet de crimes graves ayant touché 830 000 victimes du conflit armé.

21. Le Père Francisco De Roux, Président de la commission chargée d'établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit, a expliqué qu'au cours de la première année de son mandat de trois ans, la commission s'est concentrée sur les dialogues sociaux associant, entre autres, les victimes et les organisations de victimes, les ex-combattants, les membres du secteur privé, les universitaires, les communautés afrocolombiennes et autochtones, les femmes et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. À cette occasion, des questions sensibles que la Colombie n'avait pas encore examinées ont été soulevées, en particulier la responsabilité des crimes commis pendant le conflit armé ainsi que les raisons ayant motivé ces actes. Il était prévu d'organiser d'autres dialogues de cette nature. La commission se doit de dégager de la complexité du conflit armé une approximation de la vérité sur la base des informations fournies par les victimes et diverses institutions. Il a souligné l'importance que les victimes attachaient à la lutte contre la polarisation et les conflits entre les Colombiens, au renforcement d'une démocratie plus inclusive et participative et à la possibilité que le processus de justice transitionnelle contribue à la réconciliation.

22. Luz Marina Monzón, directrice de l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé, a décrit l'Unité comme un accord humanitaire au sein de l'Accord final. L'Unité avait pour mandat de déterminer l'emplacement et l'identité d'environ 100 000 personnes disparues. En moins d'un an depuis le début de ses activités, elle avait reçu plus de 900 demandes de recherche individuelles et collectives, élaboré 10 plans de recherche y afférents et établi une présence dans 10 régions. Il fallait qu'un appui technologique soit fourni pour progresser dans l'identification et la recherche des personnes disparues et l'échange d'expériences avec d'autres pays était bienvenu. Le Conseil de sécurité a été tout particulièrement remercié pour l'adoption récente de sa résolution [2474 \(2019\)](#), dans laquelle il a exhorté les États à rechercher les personnes disparues et à inclure des mécanismes de recherche dans les processus de paix. Cette résolution a encouragé les travaux de l'Unité et fait obligation au pays.

23. Les dirigeants des institutions ont fait part de leur préoccupation commune quant au fait que les réductions budgétaires annoncées par le Gouvernement pourraient s'appliquer aux institutions de justice transitionnelle, ce qui perturberait gravement leurs travaux. Ils se sont dits convaincus que de telles mesures ne devaient pas s'appliquer aux institutions de justice transitionnelle, étant donné leur rôle particulier et leur nature transitoire.

## **G. Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies**

24. Les membres du Conseil se sont entretenus avec des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont fait part de leur appréciation des difficultés auxquelles se heurtaient les efforts nationaux de consolidation de la paix et décrit la manière dont le système des Nations Unies appuyait ces efforts. Pour leur part, les membres du Conseil ont souligné l'importance qu'ils attachaient au succès de la mise en œuvre de l'Accord final et se sont félicités de l'attention particulière accordée par l'équipe de pays à cet égard, ainsi que de la coopération exemplaire avec la Mission de vérification.

25. La délégation du Conseil a été informée qu'environ les deux tiers du budget de l'équipe de pays pour 2018 avaient été affectés aux efforts de consolidation de la paix. Cet appui a été étroitement aligné sur les dispositions de l'Accord final, notamment celles sur la réforme rurale, les cultures illicites, les victimes, les garanties de sécurité et la réintégration des ex-combattants. La réintégration était un domaine pour lequel l'équipe travaillait en coopération particulièrement étroite avec la Mission de vérification. Les activités de l'équipe de pays à l'appui de la consolidation de la paix

étaient de plus en plus destinées aux régions touchées par le conflit armé ; près de 60 % des travaux étaient axés sur les 170 municipalités touchées par le conflit, où le Gouvernement mettait en œuvre des programmes de développement territorial. Entre 2017 et 2019, les organismes des Nations Unies ont étendu leur présence aux 25 secteurs territoriaux de formation et de réintégration. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé une action conjointe entre plusieurs organismes et la Mission de vérification en vue de promouvoir des actions de réintégration au niveau communautaire, en mettant fortement l'accent sur l'émancipation économique des femmes et des enfants dans 15 secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

26. Il a été souligné qu'il était d'une importance cruciale d'asseoir la présence de l'État dans les anciennes régions touchées par le conflit qui avaient toujours été marginalisées, compte tenu en particulier des tendances inquiétantes qui se dessinaient dans les régions autrefois occupées par les FARC-EP, notamment l'assassinat de dirigeants communautaires, l'augmentation des déplacements internes et l'expansion des cultures illicites. Les membres de l'équipe de pays ont souligné qu'il importait de remplacer volontairement les cultures de coca, de protéger les dirigeants communautaires et les défenseurs des droits de la personne et de veiller à ce que la dimension de genre de l'Accord final soit bien prise en compte. En outre, les membres du Conseil ont été informés que le système des Nations Unies aidait les autorités colombiennes, à leur demande, à relever les défis posés par les mouvements migratoires mixtes en provenance de la République bolivarienne du Venezuela voisine, estimés à 1,3 million de personnes au cours des deux années précédentes.

### **III. Visite dans le département du Cauca (13 juillet 2019)**

27. Le deuxième jour de sa mission, le Conseil de sécurité s'est rendu dans le département du Cauca, dans le sud-ouest de la Colombie, afin de visiter un secteur territorial de formation et de réintégration et de rencontrer les figures de la société civile à l'hôtel de ville de Caldoño. Le Cauca est le département où l'on enregistre le plus grand nombre d'assassinats de dirigeants communautaires, de défenseurs des droits de la personne et d'ex-combattants des FARC-EP depuis la signature de l'Accord final. Dans la municipalité de Caldoño, située dans le nord du Cauca, la population autochtone représente un pourcentage important du nombre total d'habitants (71 %).

#### **A. Réunion à Caldoño avec les dirigeants communautaires et les représentants d'organisations non gouvernementales**

28. À Caldoño, les membres du Conseil ont rencontré un groupe varié formé de dirigeants communautaires ainsi que de représentants d'organisations sociales et de groupes ethniques et de femmes du département du Cauca. Ils ont réaffirmé l'engagement du Conseil de sécurité en faveur de la mise en œuvre de l'Accord final et se sont déclarés profondément préoccupés par les assassinats de dirigeants sociaux et communautaires en Colombie. Ils ont déploré qu'une dirigeante bien connue qui devait assister à la réunion ait été contrainte d'y renoncer suite à des menaces proférées par un groupe armé illégal. Les membres du Conseil se sont enquis des raisons des assassinats et de l'efficacité des politiques publiques qui étaient en cours d'élaboration pour inverser cette tendance. Ils ont exprimé leur admiration pour le travail accompli par les dirigeants au nom de leurs communautés et se sont engagés à tenter de renforcer leurs garanties de sécurité.

29. Les dirigeants communautaires se sont félicités de la visite du Conseil de sécurité ainsi que du travail accompli par la Mission de vérification. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par les assassinats de dirigeants tant au Cauca que

dans l'ensemble du pays. Ils ont imputé la violence à toute une série de facteurs, notamment l'expansion des groupes armés illégaux qui se disputaient les activités économiques illicites et la résistance face aux efforts déployés par les communautés autochtones et afro-colombiennes pour défendre leurs territoires et leurs ressources naturelles. Les dirigeants qui avaient appuyé la substitution volontaire des cultures illicites et qui avaient défendu la mise en œuvre de l'Accord final figuraient parmi les victimes. Un dirigeant afro-colombien présent à la réunion avait survécu à une récente incursion armée lors d'une réunion de dirigeants au Cauca, au cours de laquelle deux gardes du corps avaient été blessés. Les organisations ont incriminé les politiques publiques qui, selon elles, portaient atteinte au droit à la protestation sociale et stigmatisaient les dirigeants communautaires tout en contribuant à leur insécurité. Les représentants de la population autochtone ont invité à appuyer le renforcement de la Garde autochtone, un mécanisme d'autoprotection. En raison de la faible présence de l'État, de l'incapacité de fournir des services publics à la population ou de soutenir l'économie agricole licite des paysans, les activités économiques illégales prospéraient et les groupes armés illégaux s'étaient renforcés au Cauca et dans d'autres régions, notamment l'ELN, les dissidents de la FARC et les paramilitaires. Les organisations ont demandé que les dispositions de l'Accord final relatives au développement rural, y compris les programmes de développement axés sur les territoires et le Programme national complet de substitution des cultures illicites, soient pleinement appliquées et que le dialogue soit renoué avec l'ELN en vue de parvenir à une paix globale.

## **B. Visite du secteur territorial de formation et de réintégration Santa Rosa et d'un projet productif**

30. Lors de la visite du secteur territorial de formation et de réintégration Santa Rosa du village de Los Monos (municipalité de Caldoño), les membres de la mission du Conseil, qui étaient accompagnés par des délégués de haut rang du Gouvernement et de la FARC, ont engagé un dialogue ouvert avec des habitants du secteur territorial, des membres des collectivités environnantes et des élus locaux et régionaux. Le secteur territorial, où vivent environ 237 ex-combattants des FARC pour la plupart d'origine autochtone, a été créé sur les terres des Páez, un groupe autochtone, dans le cadre d'un accord passé avec les autorités coutumières. Au moment de la visite, le maintien du secteur territorial après l'expiration de son statut juridique en août venait d'être confirmé à la suite d'un dialogue entre le Gouvernement et la FARC.

31. Dans un discours adressé aux habitants et dirigeants du secteur territorial, les membres de la mission ont réaffirmé le soutien de la communauté internationale au processus de paix. Ils ont souligné qu'il importait de s'entretenir directement avec les ex-combattants et combattantes et avec les membres de leur communauté au sujet de leurs aspirations et préoccupations liées à la mise en œuvre de l'Accord final. Le ministre des affaires étrangères, Carlos Holmes Trujillo, et le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, Emilio Archila, ont répété au nom du Président Duque que le Gouvernement était attaché au processus de réintégration et à la mise en œuvre du plan « La paix par le droit ». Le gouverneur du département de Cauca et le maire de Caldoño ont exprimé leur appui au processus de paix, pris acte des efforts et de l'engagement des parties, souligné qu'il importe de travailler de concert avec les communautés autochtones et mis l'accent sur les bienfaits de l'Accord final. Le gouverneur de la réserve autochtone de San Lorenzo à Caldoño a souligné qu'il était très important que la mission du Conseil ait visité des terres autochtones. Il a attiré l'attention sur le rôle que joue la Garde autochtone et a demandé au Gouvernement de prendre des mesures concrètes afin de mettre fin aux attaques visant les dirigeants locaux et de mettre en œuvre des parties essentielles de

l'Accord final, notamment le volet consacré aux questions ethniques, la réforme rurale globale et les programmes de développement axés sur les territoires. Pablo Catatumbo, sénateur membre de la FARC, a souligné que malgré les difficultés auxquelles ils faisaient face, les ex-combattants restaient attachés à la réintégration dans la vie civile. Il a déclaré que la décision de la FARC de s'engager en faveur de la paix était irréversible.

32. Des ex-combattants et des membres de leur communauté se sont réjouis de la visite des membres de la mission du Conseil, auxquels ils ont fait part de nombre de leurs avis et préoccupations. Ils ont demandé des éclaircissements concernant la politique de réintégration dans les zones urbaines et l'engagement du Gouvernement en faveur de la substitution volontaire des cultures de coca. Ils ont également demandé que des mesures soient prises pour arrêter les meurtres d'ex-combattants et ont cherché à savoir pourquoi l'État n'avait pas rapidement repris le contrôle des zones abandonnées par les FARC. Des dirigeantes autochtones ont insisté sur le fait que les femmes devaient pouvoir participer véritablement à la prise de décisions politiques et qu'il fallait mettre fin aux violences fondées sur le genre.

33. Le chef de l'Agence pour la réintégration et la normalisation et le président de la coopérative des FARC du secteur territorial ont transmis aux membres de la mission des informations détaillées sur l'état d'avancement des activités de réintégration à Santa Rosa et dans le département de Cauca. Au total, ce département accueille 1 225 ex-combattants – le plus grand nombre après les départements de Meta et Antioquia – dont 60 % s'identifient comme étant d'origine ethnique. Cauca compte quatre conseils territoriaux de réintégration et un conseil départemental de réintégration, qui font le lien entre les différents acteurs du processus de réintégration. Les membres de la mission du Conseil ont été informés que deux des trois projets collectifs de réintégration approuvés par le Conseil national de réintégration pour le département de Cauca se trouvaient dans le secteur territorial Santa Rosa, à savoir un verger d'avocats et une ferme piscicole. D'autres projets ont été financés par d'ex-combattants grâce aux fonds reçus dans le cadre du programme de réintégration et par des dons d'origine internationale. Les membres de la mission ont pu admirer des pièces artisanales traditionnelles produites dans le cadre d'un de ces projets, intitulé « Tisser la paix », qui est dirigé par d'ex-combattantes. Ils ont visité la zone où logent les ex-combattants puis ont pris la route, quittant le secteur territorial pour se rendre sur le site d'un projet de culture de tomates en arbre qui emploie quelque 30 ex-combattants et 10 membres de la communauté. Ce projet, initialement lancé à des fins d'autoconsommation, est en cours d'expansion : le nouvel objectif fixé est de produire près de 40 tonnes de fruits chaque mois et de les vendre aux chaînes nationales de supermarchés.

#### **IV. Médias**

34. La mission du Conseil a fait l'objet d'une grande attention dans les médias nationaux. Les échanges avec la presse comprenaient une conférence de presse conjointe réunissant le Président Duque et les codirigeants de la mission (12 juillet), un point presse effectué par ces derniers à l'aéroport de Popayán (département de Cauca) après le déplacement à Caldon et au secteur territorial de formation et de réintégration Santa Rosa (13 juillet) et des entretiens accordés par plusieurs membres du Conseil aux médias nationaux et internationaux à Bogota (13 juillet). Des photographies et des vidéos ont également été diffusées sur la plateforme en ligne de la Mission de vérification afin de mettre en avant la mission du Conseil et pour garder une trace de sa visite. Le Conseil a également mentionné cette mission dans une déclaration à la presse le 23 juillet 2019 (disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/press/fr/2019/sc13896.doc.htm>).

## Annexe

### Programme de travail

#### Vendredi 12 juillet 2019 – réunions à Bogota

- Petit-déjeuner avec le Président Iván Duque

Président Iván Duque Márquez ; Carlos Holmes Trujillo, Ministre des affaires étrangères ; Adriana Mejía, Vice-Ministre des affaires multilatérales ; Guillermo Fernández De Soto, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation

- Rencontre avec la presse

Président Iván Duque Márquez ; Gustavo Meza-Cuadra, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Jonathan Guy Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

- Réunion technique avec les entités gouvernementales responsables du processus de mise en œuvre

Carlos Holmes Trujillo, Ministre des affaires étrangères ; Adriana Mejía, Vice-Ministre des affaires multilatérales ; Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation ; Francisco Barbosa, Conseiller du Président pour les droits de l'homme et les affaires internationales ; Rafael Guarín, Conseiller du Président pour la sécurité nationale ; Andrés Stapper, Directeur de l'Agence pour la réintégration et la normalisation ; Juan Carlos Soler, Vice-Ministre de l'intérieur ; Marcela Urueña, Vice-Ministre de l'agriculture ; Ramón Rodríguez, Directeur du Groupe de l'aide aux victimes ; María Mercedes Liévano, Directrice adjointe de l'Institut colombien de protection de la famille

- Rencontre avec les commissions de paix du Congrès (représentants des partis politiques)

– **Sénat** : Antonio Sanguino, Alianza Verde ; Temístocles Ortega, Cambio Radical ; Paloma Valencia, Centro Democrático ; Victoria Sandino, FARC ; Luis Fernando Velasco, Partido Liberal ; Roy Barreras, Partido Social de la Unidad Nacional ; Roosevelt Rodríguez, Partido Social de la Unidad Nacional ; Iván Cepeda, Polo Democrático ; Guillermo García Realpe, Partido Liberal ; Harold Suárez, Centro Democrático ; Pablo Catatumbo, FARC ; Armando Benedetti, Partido Social de la Unidad Nacional ; Richard Aguilar, Partido Cambio Radical ; Alejandro Corrales, Partido Centro Democrático ; Ruby Helena Chagui, Partido Centro Democrático ; Carlos Manuel Meisel Vergara, Partido Centro Democrático ; Carlos Lozada, FARC

– **Chambre des représentants** : Carlos Eduardo Acosta, Colombia Justa Libres ; Marco Calarcá, FARC ; María José Pizarro, Lista de la Decencia

- Déjeuner avec l'équipe de pays des Nations Unies

- Réunion avec les dirigeants de la FARC

Rodrigo Londoño, Président de la FARC ; Jairo Estrada, représentant auprès de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix ; Pastor Alape, représentant auprès du Conseil national de

réintégration ; Pablo Catatumbo, sénateur ; Sandra Ramírez, sénatrice ; Carlos Antonio Lozada, sénateur ; Rodrigo Granda, représentant auprès de la Commission ; Victoria Sandino, sénatrice

- Rencontre avec des membres de la société civile
  - Organisations de consolidation de la paix :  
Rosa Emilia Salamanca, Corporación de Investigación y Acción Social y Económica ; Daniel García Peña, Planeta Paz ; Atahualpa Hernández, Diálogo Intereclesial por la Paz de Colombia ; Guillermo Rivera, Defendamos la Paz
  - Organisations de défense des droits de l’homme :  
Jahel Quiroga, Corporación Reiniciar ; Gustavo Gallón, Comisión Colombiana de Juristas ; Franklin Castañeda, Coordinación Colombia, Europa, Estados Unidos ; Claudia Mejía, Sisma Mujer
  - Église catholique :  
Monseigneur Héctor Fabio Henao, Pastoral Social
  - Organisations de femmes :  
Olga Amparo Sánchez, Cumbre Nacional de Mujeres ; Martha Sánchez, Alta Instancia de Género ; María Eugenia Cruz, Red Nacional de Mujeres Defensoras
  - Organisations ethniques :  
Ariel Palacio, Instancia Especial de Alto Nivel de los Pueblos Étnicos ; Héctor Marino Carabalí, Instancia Especial de Alto Nivel de los Pueblos Étnicos
  - Protection de l’enfance et questions liées aux jeunes :  
Hilda Beatriz Molano, Coalición Contra la Vinculación de Niños, Niñas y Jóvenes al Conflicto Armado en Colombia
  - Laboratoires d’idées :  
Jorge Restrepo, Centro de Recursos para Análisis de Conflictos
- Réunion avec le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition
  - Patricia Linares, Présidente de la Juridiction spéciale pour la paix
  - Francisco De Roux, Président de la commission chargée d’établir la vérité et de garantir la coexistence et la non-répétition du conflit
  - Luz Marina Monzón, Directrice de l’Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé

### **Samedi 13 juillet 2019 – déplacement dans le département de Cauca**

- Réunion tenue dans la municipalité de Caldono avec des dirigeants locaux du département
- Visite du secteur territorial de formation et de réintégration Santa Rosa
  - Dialogue avec des résidents, des dirigeants locaux et des représentants des autorités

Carlos Holmes Trujillo, Ministre des affaires étrangères ; Emilio Archila, Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation ; Andrés Stapper, Directeur de l'Agence pour la réintégration et la normalisation ; Óscar Rodrigo Ocampo, Gouverneur du département de Cauca ; Paulo Andrés Piso, maire de Caldon ; Alfonso Díaz, Gouverneur du Conseil autochtone local de San Lorenzo à Caldon ; Jhon Carlos Moreno, représentant légal du conseil d'administration de la coopérative Santa Rosa

- Visite du secteur territorial de formation et de réintégration Santa Rosa
- Visite du projet productif de culture de tomates en arbre
- Point presse à l'aéroport régional de Popayán

---